

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 janvier 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

Lettres identiques datées du 3 janvier 2024, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

En Palestine occupée, le début de la nouvelle année est marqué par l'agression génocidaire d'Israël contre le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, où le bilan s'alourdit, le nombre de morts, la destruction et la misère humaine augmentant tandis que la Puissance occupante continue d'assiéger, d'attaquer et de punir collectivement la population civile en violation grave de toutes les normes juridiques et morales internationales.

Chaque jour, Israël prouve que la violence est son seul langage. Massacres de Palestiniens à Gaza, meurtres de sang-froid de Palestiniens en Cisjordanie ou encore assassinats ciblés, comme celui perpétré hier à Beyrouth contre un dirigeant du Hamas, Saleh el-Arouri, qui constitue une exécution extrajudiciaire éhontée et une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban : le principal modus operandi d'Israël, c'est la violence et la terreur, sa méthode de prédilection pour opprimer et persécuter les Palestiniens, tant avant qu'après le 7 octobre.

C'est par la violence qu'Israël impose son occupation et assujettit le peuple palestinien depuis des décennies, et, lorsque les Palestiniens résistent à cette occupation violente et odieuse, Israël leur oppose une violence encore plus brutale. C'est un fait : cette occupation violente, raciste et coloniale est la cause profonde de la crise catastrophique actuelle, de la réalité d'apartheid qui règne, de la colonisation et du nettoyage ethnique de la Palestine, et maintenant du génocide en cours du peuple palestinien.

En l'espace d'à peine 24 heures, les 1^{er} et 2 janvier 2024, les attaques menées par les forces d'occupation israéliennes dans le centre et le sud de la bande de Gaza, où la majorité de la population a été déplacée de force à cause de l'agression israélienne, ont fait 207 morts et 338 blessés palestiniens. Le bilan dans la bande de



Gaza s'élève désormais à 22 313 Palestiniens tués, hommes, femmes et enfants confondus, et plus de 57 000 blessés.

Parmi les victimes, on dénombre au moins 9 100 enfants et 6 500 femmes tués lors de bombardements israéliens délibérés ciblant sans discernement des quartiers résidentiels, des camps de réfugiés, des hôpitaux, des mosquées, des églises, ainsi que des écoles et des installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) abritant des familles déplacées, où 315 Palestiniens ont été tués et plus de 1 148 blessés par des bombes et des missiles israéliens. Plus de 7 000 Palestiniens, pour la plupart des femmes et des enfants, sont toujours portés disparus, présumés morts sous les décombres, les attaques incessantes d'Israël contre les zones civiles rendant impossibles les opérations de secours.

Les attaques israéliennes continuent également de toucher gravement la communauté humanitaire, une nouvelle frappe sur un hôpital ayant été menée hier contre l'hôpital Amal de la Société du Croissant-Rouge palestinien à Khan Younès, où des civils, dont un nouveau-né, ont été tués. À ce jour, 142 membres du personnel palestinien de l'UNRWA, 326 médecins et autres professionnels de la santé et plus de 100 journalistes et professionnels des médias palestiniens ont été tués lors de frappes israéliennes.

Selon certaines informations, des soldats israéliens enlèveraient en outre des nourrissons et des enfants palestiniens, enlèvements qui viennent s'ajouter à ceux de milliers de Palestiniens, principalement des hommes, qu'ils soient jeunes ou vieux, détenus par les forces d'occupation israéliennes et emmenés vers des destinations inconnues. Le jour de Noël, des vidéos ont été diffusées sur lesquelles on a pu voir des soldats israéliens rassemblant et retenant à l'intérieur du stade de football Yarmouk, dans la ville de Gaza, des centaines de Palestiniens, parmi lesquels des enfants, des hommes âgés et des personnes handicapées, contraints de se mettre en sous-vêtements et soumis à des conditions dégradantes et à de mauvais traitements, notamment des passages à tabac.

Les attaques des forces d'occupation israéliennes et des colons terroristes se poursuivent également en Cisjordanie, des raids militaires ayant notamment été menés le 27 décembre dans toutes les grandes villes (Ramallah, Jénine, Jéricho, Jérusalem-Est, Naplouse, Toulkarm et Al-Khalil). Au moins 324 Palestiniens, dont 83 enfants, ont été tués lors d'attaques en Cisjordanie, et plus de 3 800 ont été blessés, ce qui porte le nombre de victimes à 524 Palestiniens tués par des soldats et colons israéliens en 2023, l'année la plus meurtrière dans ce territoire depuis que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'est mis à consigner le nombre de victimes en 2005.

Depuis le 7 octobre, des milliers de Palestiniens ont encore été capturés par Israël en Cisjordanie : plus de 4 700 personnes sont détenues, dont 40 journalistes, et, au cours de cette seule période, 7 Palestiniens sont morts dans des prisons israéliennes des suites de mauvais traitements, d'actes de torture et pour cause de négligence médicale. Israël continue également d'imposer de sévères restrictions aux déplacements en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, fermant presque tous les accès aux villages et villes palestiniens et assiégeant ainsi l'ensemble de la population.

L'année 2024 doit être celle qui verra la fin de cette occupation illégale et de cette injustice historique à l'égard du peuple palestinien.

La communauté internationale doit rejeter les prétextes fallacieux et injurieux utilisés par Israël pour prolonger cette situation immorale et inhumaine. Si l'on s'attaque uniquement aux symptômes et aux conséquences de cette situation, non des

moindres la dévastation humaine et la catastrophe humanitaire que l'on observe actuellement à Gaza, mais que l'on ferme les yeux sur la source de toute cette violence et de toute cette agitation, à savoir la violation par Israël des droits d'une nation entière de personnes qui vivent dans la privation totale sous son occupation coloniale et son régime d'apartheid, on ne parviendra jamais à une solution.

Nous demandons une nouvelle fois instamment au Conseil de sécurité et à la communauté internationale d'agir immédiatement pour : a) obtenir de toute urgence un cessez-le-feu à Gaza afin de sauver des vies humaines ; b) fournir aux civils palestiniens de Gaza, qui se trouvent dans une situation de déplacement, de faim, d'exposition à la famine et aux maladies et de dénuement d'une ampleur considérable, l'aide humanitaire dont ils ont désespérément besoin ; c) mettre fin au déplacement forcé de civils palestiniens par Israël et aux tentatives d'expulsion massive, notamment aux efforts faits pour contraindre la population à migrer hors de Gaza, ce qui équivaut à une déportation massive.

L'agression génocidaire et l'incitation au génocide d'Israël contre le peuple palestinien doivent être enrayées. Combien de carnages supplémentaires la communauté internationale peut-elle accepter ? Combien d'enfants, de femmes et d'hommes seront encore massacrés, combien d'autres mutilés et handicapés ? Encore combien d'orphelins et de veuves, combien de charniers à Gaza, avant que la communauté internationale n'agisse ?

Il faut mettre un terme à la punition collective imposée par Israël et à l'utilisation de la famine comme arme de guerre. Combien de désespoir, combien d'enfants souffrant de malnutrition, combien de décès causés par la faim la communauté internationale est-elle encore prête à tolérer avant d'agir ?

Il faut empêcher Israël de continuer à détruire des maisons, des hôpitaux, des écoles, des abris de l'Organisation des Nations Unies, des mosquées, des églises et des infrastructures civiles essentielles. Pendant combien de temps la communauté internationale va-t-elle assister aux violations systématiques des droits humains commises par Israël et à la privation délibérée d'accès à des abris corrects, à l'eau et aux installations sanitaires ainsi qu'aux soins de santé et aux services médicaux d'urgence avant d'agir ?

Il faut mettre un terme au déplacement forcé de Palestiniens par Israël ainsi qu'aux noirs desseins des responsables israéliens d'extrême droite et à leurs appels à déplacer de force la population de Gaza ou à la contraindre à la « migration volontaire » pour laisser la place à la colonisation israélienne. Sachant que plus de 1,9 million de personnes, soit 85 % de la population, ont déjà été déplacées, quand la communauté internationale agira-t-elle ?

Il est question de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide, auxquels il faut mettre un terme et dont les auteurs doivent rendre des comptes dans toute la mesure prévue par la loi.

En cette année 2024, alors que nous approchons hélas des 76 ans de la Nakba, des 57 ans de l'occupation, des 17 ans du blocus et maintenant des 88 jours d'un siège et d'une guerre clairement génocidaires contre le peuple palestinien, il est grand temps que la communauté internationale agisse, collectivement et de toute urgence, pour mettre fin à l'impunité choquante dont jouit Israël, protéger le peuple palestinien et aider les Palestiniens à obtenir justice et à réaliser leurs droits.

Pour ce faire, il faut œuvrer énergiquement à faire respecter le droit international, en particulier le droit humanitaire et le droit des droits humains, en prenant des mesures efficaces pour obliger les auteurs de crimes à répondre de leurs actes, notamment devant la Cour pénale internationale et la Cour internationale de

Justice, entre autres dans le cadre de la procédure consultative en cours et de procédures intentées contre Israël pour ses violations de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, comme celle engagée à juste titre et de manière responsable par l'Afrique du Sud, ainsi qu'en adoptant des contre-mesures et des sanctions légitimes. Quand on commet des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, cela doit avoir des conséquences ; il faut qu'il y ait un système de dissuasion.

Il faut que tous les États veillent impérativement à ce que les obligations contraignantes découlant du droit international soient respectées, et notamment que les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève agissent pour faire appliquer la Convention dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et pour qu'Israël ne soit plus traité comme un État qui serait au-dessus des lois.

Il faut s'employer avec détermination à mettre en œuvre les résolutions les plus récentes des organes de l'ONU concernant la crise à Gaza, à savoir les résolutions [2712 \(2023\)](#) et [2720 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité et les résolutions [ES-10/21](#) et [ES-10/22](#) de l'Assemblée générale. Il faut également travailler sérieusement à obtenir un cessez-le-feu humanitaire immédiat, à garantir la protection de la population civile et à accélérer et étendre l'acheminement de l'aide humanitaire fournie aux civils palestiniens de Gaza, qui sont épuisés, souffrent et sont désespérés après près de trois mois d'agression israélienne, de tourments et de privation de nourriture, d'eau, de médicaments, d'abris et de carburant en quantités nécessaires pour satisfaire aux besoins vitaux de base. Une aide humanitaire est nécessaire d'urgence pour sauver des vies et faire reculer le désespoir.

En outre, il faut agir immédiatement pour mettre fin aux visées sinistres d'Israël, qui cherche à rendre les conditions de vie impossibles à Gaza, à déplacer de force les Palestiniens et à les envoyer n'importe où ailleurs plutôt que de leur permettre de retourner chez eux à Gaza ou dans leur foyer d'origine sur les terres ancestrales où ils ont fait l'objet d'un nettoyage ethnique lors de la Nakba de 1948. Aucun État ne devrait conspirer à un tel projet illégal et immoral, qui revient à commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dont tous les auteurs doivent être tenus responsables, ni s'en rendre complice.

Enfin, il faut s'employer avec détermination à mettre en œuvre toutes les autres résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et toutes celles qui l'ont précédée et suivie, dont l'objectif est de parvenir à une solution juste à la question palestinienne, conformément au droit international et au consensus international établi de longue date, qui mette fin à l'occupation israélienne commencée en 1967 et respecte les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à la vie, le droit à l'autodétermination et à la liberté et le droit au retour.

Nous implorons tous les États et le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétaire général ainsi que toutes les entités du système des Nations Unies de s'attacher à atteindre ces objectifs d'urgence et à titre prioritaire en cette nouvelle année. Israël, Puissance occupante, ne peut pas être autorisé à continuer de commettre de telles atrocités contre le peuple palestinien, menaçant l'existence de celui-ci ainsi que la paix et la sécurité régionales et internationales, en toute impunité. C'est maintenant qu'il faut agir.

La présente lettre fait suite aux 821 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 26 décembre 2023 ([A/ES-10/977-](#)

S/2023/1041), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains de notre peuple, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**
